

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 mai 2014

Le 26 mai 2014 le Conseil Municipal de la commune de Belpech s'est réuni sous la Présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Étaient présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean- Robert, BELONDRADE Sandrine, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, ARMENGAUD Pierre, BOURGEGAIS Bruno.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusés : néant

Madame VILESPY Estelle a été élue secrétaire de séance

Ordre du jour conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

- Gestion délégué par affermage du service public d'assainissement : complément d'information.
- Aliénation chemins communaux – résultat enquête publique – poursuite procédure.
- Proposition d'une liste de commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs.
- Entretien de la forêt communale.
- Choix du géomètre pour relevé topographique en prévision de travaux de voirie.
- Courrier du Conseil Général concernant les grands changements dans l'organisation territoriale
- Désignation d'un correspondant tempête
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 avril 2014. Monsieur Pierre ARMENGAUD demande que toutes les observations qu'il a formulées dans son mail du 23 mai 2014 soient reportées dans leur intégralité dans le rapport. Monsieur Pierre VIDAL dit que les modifications vont être apportées et que le rapport sera approuvé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- **Gestion délégué par affermage du service public d'assainissement : complément d'information.**

La procédure règlementaire précise que le rapport du maire concernant la négociation avec les différentes entreprises, doivent être remis aux membres du conseil municipal 15 jours avant la décision définitive.

Monsieur le Maire remet, contre signature, le document sus cité, et précise que les dossiers complets sont à la disposition des membres du Conseil à la Mairie.

La délibération d'acceptation du gestionnaire sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- **Aliénation chemins communaux – résultat enquête publique – poursuite procédure.**

Par délibération en date du 12 décembre 2013 le Conseil Municipal avait décidé de lancer une procédure de déclassement du domaine public vers le domaine privé de la Commune de certains chemins afin de procéder à leur aliénation. Ces chemins ne sont pas inscrits dans le tableau de la voirie communale.

Il s'agit de :

- Section ZX, lieu dit Bramo Set, chemin jouxtant la parcelle ZX 123 (en partie)
- Section AI, chemin de Belpech à Bramo Set (en partie)
- Section ZM chemin de Bord (en partie)
- Section AO chemin jouxtant la parcelle AO 108 (en partie)
- Section AE chemin de la Ticole aux Homs (en partie)
- Section AY chemin situé entre les parcelles AY 159 et AY 162

ainsi que l'aliénation des chemins ci- dessous appartenant au domaine privé de la commune :

Chemins cadastrés ZX 104 et YC 10

Par arrêté en date du 11 février 2014, Monsieur JAUR Jacques de Carcassonne à été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur NICOL Maire, parmi les commissaires enquêteurs figurant sur la liste déposée en Préfecture de l'Aude, afin de mener l'enquête publique sur ce projet.

L'enquête s'est déroulée du 4 au 19 mars 2014.

Après enquête et visite sur le terrain, M. JAUR donne un avis favorable sans réserve à ce dossier.

Monsieur le Maire propose donc de poursuivre la procédure.

Le prix de vente est fixé à 460 € l'ha. Les frais sont à la charge des acquéreurs.

Adopté à l'unanimité.

- **Proposition d'une liste de commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs.**

La liste proposée par Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité.

- **Entretien de la forêt communale.**

Frédéric FONTES fait part au conseil municipal des devis proposés par 3 Sociétés.

La commission travaux étudiera les devis. Décision lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Monsieur BOURGEOIS demande s'il serait utile de s'équiper en matériel ou de faire une mutualisation avec d'autres communes. Proposition à étudier.

- **Choix du géomètre pour relevé topographique en prévision de travaux de voirie.**

Monsieur le Maire présente les devis de 3 géomètres pour la réalisation de relevés topographiques en vue de travaux de voirie sur la commune.

Gueneret : 6 240 € T.T.C.

Lefevre : 7 740 € T.T.C.

Géolauragais : 8 064 € T.T.C.

Le cabinet GUENERET est retenu à l'unanimité.

Pour 2015 la priorité est donnée aux travaux de la Rue Tournefeuille. Se renseigner auprès du Conseil Général pour savoir s'il s'agit ou non d'une départementale.

Si la Rue Tournefeuille est départementale la priorité sera orientée sur les petites rues adjacentes.

- **Courrier du Conseil Général concernant les grands changements dans l'organisation territoriale**

Après discussion le Conseil Municipal décide qu'il n'est pas compétent pour juger le choix de l'organisation territoriale projeté par le gouvernement et donc propose d'adresser un courrier au Conseil Général en ce sens tout en reconnaissant le travail effectué par cette collectivité.

13 membres s'abstiennent de se positionner comme demandé dans le courrier du Conseil Général et 2 sont contre.

- **Désignation d'un correspondant tempête**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Joseph FELIU correspondant tempête pour la commune.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Journée du patrimoine

Aucune manifestation n'étant prévue sur la commune Monsieur Auguste Armengaud propose une visite de l'Eglise pour le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition et va demander à M. ARMENGAUD de proposer des dates de faisabilité.

Réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple :

Après lecture du mail de la Fédération Audoise de la Libre Pensée et explication historique de Monsieur BOURGEGAIS le conseil municipal approuve à l'unanimité la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple.

Chapiteau

Monsieur le Maire propose que le chapiteau communal soit prêté aux contribuables de la commune dans le cadre d'une fête familiale autre que les anniversaires.

Le détail des fêtes pour lesquelles le chapiteau sera prêté figurera sur la convention signée entre la municipalité et le demandeur.

La priorité du chapiteau sera toujours donnée aux associations et aux commerçants.

Après discussion il est convenu :

- De louer le chapiteau pour 50 €
- De demander une caution de 300 €
- Que le chapiteau soit monté et démonté par les employés municipaux afin qu'ils puissent vérifier son état.
- Que le demandeur fournisse une attestation d'assurance couvrant le prêt de ce matériel.
- Que le demandeur établisse une demande écrite à la mairie.
- Après accord la convention sera signée par les deux parties.

Portage de repas

Monsieur le Maire demande si des conseillers peuvent l'accompagner auprès des bénéficiaires.

Se sont proposés :

Molandier : Sylviane MAURETTE
Belpech : Christine CROS
 Christophe REMOLA
Pech Luna : Régine ROUZES
Pécharic : Pierre VIDAL

CIAS

Monsieur BOURGEGIS s'interroge sur les actions à mener pour venir en aide aux personnes en cas d'urgence.

Le relais service public accomplit sa mission d'aide administrative.

Se rapprocher de la Communauté de Communes afin de vérifier ses statuts concernant les compétences pour les aides d'urgence.

Employés communaux

Sylviane MAURETTE informe que le personnel communal a été réuni le mardi 20 mai.

Ecole

Un certain nombre de travaux sont à réaliser et notamment les peintures dans les classes maternelles. Ces travaux si le conseil municipal est d'accord pourraient être réalisés par les employés communaux pendant les grandes vacances.

Adopté à l'unanimité

Sylviane MAURETTE informe que des devis sont en cours de réalisation pour des jeux à l'école, au monument et Avenue des Pyrénées.
Budget dégagé 15 000 € pour l'ensemble du projet.

Sylviane MAURETTE informe que les commissions jeunesse et école cantine se réuniront le 25 juin 2014 à 20 h à la Mairie.

Mme MEJEAN, maire de Bram, présidente de la commission enfance jeunesse, et Mme Adeline BOSC ont convié les élus en charge des affaires scolaires et les délégués communautaires appelés à siéger à cette commission le 21 mai à Bram.

Il s'agissait de faire le bilan de cette première année de fonctionnement des ateliers périscolaires mis en place depuis la réforme des rythmes éducatifs, et aborder les perspectives pour la rentrée de septembre 2014.

Une réunion publique est prévue le mardi 3 juin à 18 h 30 à la salle multi-génération de Belpech à l'attention des parents et des enseignants.

Ateliers protégés

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne plus commander des fournitures aux associations extérieures au département.

Informations diverses :

Pierre VIDAL fait un compte rendu des réunions auxquelles il a participé et notamment à la mise en place des comités du COVALDEM, du SYADEN et du SMICTOM.
Il précise qu'il est vice président du SMICTOM aux finances.

Il informe qu'il va recevoir dans la semaine des candidats au poste de direction de la Résidence du Garnagues.

Une réunion du comité de pilotage de la crèche s'est déroulée le 23 mai 2014 à Belpech.

Régine ROUZES informe le Conseil Municipal que le problème du bruit occasionné par les jeunes qui utilisent le skate park n'est toujours pas réglé malgré les travaux entrepris.
Elle sollicite le conseil municipal de réfléchir à une solution pérenne. Estelle Vilespy suggère d'étudier l'efficacité d'un mur végétal ou d'un mur anti bruit.

Estelle VILESPY informe que la réunion de la commission « social » en charge du suivi du dossier de la maison médicale se réunira le 18 juin 2014 à 20 h pour les membres de la commission et 20 h 30 pour les professionnels de santé.

La réunion avec les associations est prévue le 30 juin à 21 h salle multi-génération. Un forum des associations sera proposé pour le 6 septembre avec un pot d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Pierre ARMENGAUD demande s'il y eu des modifications concernant le transport scolaire.
Pierre VIDAL lui indique qu'il n'y aura aucun changement d'ici la fin de l'année scolaire.

Pierre ARMENGAUD demande où on en est avec l'épicerie.

Sylviane MAURETTE et Estelle VILESPY informent qu'elles ont reçu des particuliers avec des projets privés et une représentante du groupe VIVAL.

Les particuliers ont des projets avancés, mais sont en recherche de locaux.

La représentante du groupe VIVAL informe qu'elle se tient à la disposition de candidats qui souhaiteraient être franchisés.

Céline BENAZETH a contacté M. DOS SANTOS de CASINO, l'épicerie actuelle ne devrait pas ré-ouvrir sauf si le groupe CASINO l'impose. A ce moment là des travaux pharaoniques devraient être réalisés avant.

Pierre ARMENGAUD estime que la municipalité est dans la mauvaise direction, qu'il serait souhaitable, à son avis, que la mairie acquière un local et fasse une gestion municipale de l'épicerie.

Sylviane MAURETTE lui répond que tant qu'il y aura des particuliers avec des projets viables la municipalité ne doit pas intervenir afin de ne pas privilégier les uns par rapport aux autres.

Bruno BOURGEGEIS demande par rapport à la gestion déléguée des services d'eau et d'assainissement s'il ne serait pas judicieux d'étudier la possibilité de gérer ce service par le biais d'une régie. Cette étude pourrait être envisagée pour l'échéance 2026, date de fin du nouveau contrat.

Pierre ARMENGAUD présente un échantillon d'eau prélevé au lieu dit Peyrotte. Cette eau est marron. Le problème se produit régulièrement et surtout après des travaux sur le réseau.

Pierre VIDAL et Frédéric FONTES vont contacter VEOLIA pour remédier au problème.

Pour clôturer la séance Estelle VILESPY présente le nouveau site de Belpech.

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus de question Monsieur le Maire a levé la séance à 0 h 30.

Le Maire :